



Règlement concours photo

« Une Belle Journée au
Jardin des Colibris »

Le 22 mai 2022

Article 1 : Présentation du concours

Dans le cadre de la valorisation de son jardin pédagogique sur le thème de la biodiversité, **l'école des Colibris** organise un concours photographique jusqu'au 8 mai 2022.

À l'issue de la sélection faite par le jury, une vingtaine de photographies (les 10 premières de chaque sujet), seront affichées lors de notre « **Belle Journée au Jardin des Colibris** », à l'école, le **22 mai 2022**. Nous espérons qu'elle se prolongera ensuite chez certains de nos partenaires.

Article 2 : Objectif du concours

Ce concours a pour but de **sensibiliser le public à la richesse de la Nature et de la biodiversité**.

Les photographies devront montrer l'importance des milieux naturels et des espèces qui y vivent ensemble en harmonie ou dans l'entraide.

Elles seront une invitation à contempler la sagesse et la beauté qui règne au cœur du monde des vivants (animaux ou végétaux).

Article 3 : Le thème « Portraits de Nature »

Sujet 1 : « Chacun fait sa part »

Photographie d'un **paysage**, mettant en valeur la biodiversité d'un milieu, ou encore, d'une **situation d'interrelations** entre espèces vivantes (sauvages ou cultivées).

Sujet 2 : « Cadeau de la Nature »

Photographie d'**une espèce** (ou de ses représentants!) dans son environnement naturel, encourageant l'émerveillement et la contemplation.

Article 4 : Conditions générales de participation

Ce concours est gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs, quel que soit leur âge.

Trois catégories sont proposées : Enfants (maternelles, primaire) / Jeunes (Collège, lycée) / Adultes

(En fonction du nombre des participants et de leurs particularités/ qualités, le jury se réserve le droit d'adapter les catégories)

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- 📷 Être l'auteur de la photo présentée et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu
- 📷 Présenter un maximum de 2 photos au total, tous sujets confondus
- 📷 Au minimum, la résolution doit être de 200 dpi (ppp) pour une taille d'image de 5 Mo
- 📷 Le concours est nominatif mais le nom du candidat ne doit pas figurer sur la photo (pas de signature incrustée). Le copyright sera ajouté sur les photographies sélectionnées pour l'exposition.

Chaque photo (sous format numérique JPEG ou TIF) doit être accompagnée de sa **“fiche de présentation”** et envoyée par mail, à l'adresse: ev.ecoledescolibris@gmail.com **avant le 8 mai 2022 (23h45)**

Article 5 : Le jury

Le jury se réunira afin de désigner les lauréats et sélectionner les photos qui seront exposées durant l'exposition estivale. L'ensemble des photographies sera montré au jury de manière anonyme.

Les résultats seront visibles sur les supports numériques de l'école : site Internet: ecoledescolibris.fr, Facebook et instagram: Ecole des colibris-Angers. Les photographes seront récompensés, le 22 mai 2022, à l'occasion d'Une Belle Journée au Jardin des Colibris”

Article 6 : Prix et dotation

Pour chaque sujet, les récompenses seront attribuées jusqu'au 3ème rang.

Chaque participant dont la photographie aura été sélectionnée pour l'exposition recevra un lot de remerciements!

Article 7 : Droit d'auteur et de reproduction

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise l'école des Colibris à reproduire son cliché dans le cadre de son exposition et de sa promotion sur les supports numériques à sa disposition.

Article 8: L'exposition

L'exposition aura lieu à l'école lors de la kermesse et de l'événement “ Une Belle Journée au Jardin des Colibris”, le 22 MAI 2022. Après ces événements, les tirages pourront être ré-exposés dans les vitrines ou les locaux de nos partenaires.

Fait à Angers, le 25 mars 2022